

**29 septembre 1962**

**Congrès annuel de l'Union des municipalités de la province de Québec**

C'est un grand plaisir pour moi de rencontrer aujourd'hui, à l'occasion du 41<sup>e</sup> congrès annuel de l'Union des Municipalités, les maires des cités et villes de la province de Québec ainsi qu'un grand nombre d'échevins et d'officiers municipaux. Vous représentez un très important secteur de l'administration publique et, croyez-moi, je m'intéresse beaucoup à vos travaux.

Il n'est pas nécessaire de rappeler que tous les gouvernements qui ont présidé aux destinées de la province depuis les quarante ans qu'existe votre association ont prêté une oreille attentive à vos suggestions qu'ils savaient appuyées sur des études sérieuses et reliées à des besoins précis.

On ne compte plus, il m'a fait plaisir de le souligner, les recommandations que l'Union des Municipalités a faites aux autorités provinciales et qui ont aidé à bonifier la législation municipale et à rendre plus efficace l'administration des collectivités locales. Comment, dans ces conditions, ne pas vous inviter à continuer à proposer au gouvernement les améliorations ou les corrections suggérées par vos études et par votre confrontation quotidienne avec les problèmes municipaux.

Les études que vous faites, les travaux auxquels vous vous livrez augmentent la somme des connaissances utiles aux administrateurs publics, améliorent les techniques administratives, vous aident à résoudre les questions souvent difficiles, facilitent votre tâche et contribuent au bien-être et au progrès de la collectivité. Vous ne vous attendez pas, bien sûr, que je fasse de l'éducation le sujet de cette allocution que vous m'avez si aimablement invité à prononcer. Je n'en ai d'ailleurs pas l'intention. Il est à propos, je pense, de porter à votre connaissance une politique qui a un caractère de grande actualité et qu'il est facile de relier à vos travaux.

S'adressant aux participants à la 38<sup>e</sup> session des Semaines sociales du Canada qui vient de se tenir à Montréal, un conférencier de marque, M. Jean Lacroix, affirmait ceci: « Qu'elle le veuille ou non, dans l'ère spatiale où nous entrons, chaque nation qui désire survivre doit se modifier radicalement en modifiant tout son système d'éducation. Jusqu'ici, l'éducation a été surtout un facteur de transmission des valeurs traditionnelles reflétant certes l'évolution de ces valeurs, l'accélération parfois, mais évoluant dans une perspective de continuité; désormais, elle devient un facteur de transformation de l'homme et du monde qui l'entoure, et s'inscrit dans la perspective de progrès accéléré qui la détermine et auquel elle a elle-même tant contribué.»

Il ne fait pas de doute que, en face de l'accélération non seulement de l'histoire mais aussi des connaissances, l'éducation », ainsi que le fait remarquer ce philosophe français, devient peu à peu l'accompagnatrice de toute l'existence humaine. Nous vivons, sans bien le savoir, une extraordinaire mue de l'humanité; celle de l'éducation de tous les hommes.

Ici s'arrêtent mes remarques sur l'éducation. Mais j'ai cru convenable de vous les faire parce que, je pense bien, des rencontres comme celle-ci, appuyées sur une préparation et une

participation très sérieuse s'inscrivent justement dans le contexte d'une éducation permanente qui est devenue un besoin essentiel de toute société démocratique.

On ne peut, c'est entendu, demander à un homme de tout savoir. Mais je crois que les administrateurs publics, et ce besoin est singulièrement pressant en ce moment, doivent sans cesse tendre à être des hommes bien informés, en possession des données essentielles propres à leur permettre de saisir les problèmes dans une perspective globale et de trouver des formules, des solutions véritablement conformes aux besoins et aux aspirations de la population.

Je crois que vous êtes par ailleurs bien conscients de cette nécessité quand vous vous proposez, comme la chose est arrivée au cours de ce congrès-ci, d'étudier les « responsabilités et les ressources des municipalités ». Je vois dans le choix de ce thème votre souci de vous arrêter un moment pour réfléchir à des formules susceptibles de faire agir le gouvernement municipal jusqu'à la limite de ses possibilités. Dans notre monde moderne, les différentes disciplines et spécialités se complètent de plus en plus et nous devons prendre conscience que chaque réalité a de multiples dimensions. L'ignorer, ce serait nous acheminer vers des solutions fausses, des solutions tronquées.

Vous n'êtes pas sans savoir que le gouvernement de la province doit faire face simultanément à de nombreuses tâches requérant des études et des décisions reliées au progrès et à l'avenir de notre propre action. Il faut, dans plusieurs secteurs, élaborer des programmes à longue échéance; il faut orienter, innover, formuler des politiques nouvelles, articuler des programmes d'action dynamiques et bien pensés. Nous devons donc faire des options, choisir, établir un ordre des obligations et des urgences.

Il est à peine nécessaire de vous assurer que nous nous préoccupons beaucoup des obligations financières des municipalités et que nous nous efforçons de rechercher des solutions aptes à répondre à ces besoins, qui sont immenses et combien actuels, il faut en convenir. Il se produit, dans le secteur municipal, des transformations, des mouvements démographiques, économiques et sociaux dont il faut tenir compte et qui sont la marque de notre société en évolution. Dans cette perspective, les tâches que vous assumez se multiplient et deviennent de plus en plus lourdes et difficiles. Vous administrez des budgets considérables qui atteignent des dimensions imposantes à côté des minces budgets d'il y a dix ou quinze ans.

La statistique officielle établit à près de \$334 000 000 les dépenses totales faites au cours de l'année 1960 par toutes les municipalités du Québec. C'est environ \$225 000 000 de plus qu'en 1950. En 1945, le budget total des municipalités de la province dépassait à peine \$80 000 000. On voit la formidable augmentation enregistrée au cours des quinze dernières années au titre des dépenses faites par les administrations locales afin de réaliser les entreprises jugées nécessaires au bien-être de la population.

Mais la progression apparaît encore plus nettement peut-être quand on s'arrête à considérer que le budget, de la seule ville de Montréal, pour 1962-63, se situe au palier de \$150 000 000, alors que, il n'y a pas si longtemps, le budget total du gouvernement de la province était inférieur à ce chiffre. Les comptes publics montrent, en effet, qu'il était de \$133 000 000 pour

l'exercice de 1946-47. Évidemment, vous aurez vite compris que, depuis ce temps, et en accord avec l'expansion démographique, économique et sociale, le budget du gouvernement de la province a grossi lui aussi dans des proportions énormes pour s'établir à \$953 000 000 pour le présent exercice fiscal. Mais, et c'est ce qu'il faut retenir, les chiffres que je viens de mentionner indiquent assez bien l'ampleur des responsabilités et des besoins des administrations municipales. Et nous nous en préoccupons, croyez-m'en. Pour que les gouvernements locaux s'accomplissent pleinement, pour qu'ils jouent leur rôle entier, leurs ressources financières doivent correspondre aux responsabilités assumées, aux besoins à satisfaire.

Dans le but d'arrondir les revenus des municipalités et de leur permettre de faire face à leurs obligations croissantes, nous avons songé à établir un système de péréquation capable de réaliser l'équilibre recherché. Car ce qu'il faut implanter, c'est un système qui colle à la réalité, qui répond aux besoins et qui permet des paiements ou rajustements basés sur des barèmes équitables et réalistes. Ce n'est pas une mince tâche, vous en conviendrez. Il s'agit là d'une question extrêmement complexe qui nécessite des études longues et très sérieuses. Le comité interdépartemental que nous avons mis sur pied avec la mission de nous fournir les éléments devant conduire à la mise en application d'une formule appropriée poursuit ses travaux. Et nous avons bon espoir de réaliser ce projet dans un avenir prochain.

Nous sommes très conscients des besoins financiers des municipalités. Si, par hasard, il subsistait, dans le monde municipal, une inquiétude suscitée par l'annonce que je faisais voici quelques jours d'un très important projet du gouvernement, qu'il me soit permis de la dissiper définitivement en réitérant ici l'assurance que l'Hydro-Québec va assumer désormais le paiement, aux taux courants, de toutes les taxes municipales et scolaires des entreprises nationalisées. Au surplus, dans toutes les municipalités où elle a présentement des propriétés, l'Hydro paiera, à l'avenir, les taxes municipales et scolaires, non plus seulement sur les fonds de terre et les bâtiments, mais aussi sur tous ses biens immobiliers, à l'exception des centrales et des barrages. En bref, la nationalisation des compagnies d'électricité, n'entraînera aucune perte de revenu pour les municipalités.

L'aspect financier de l'administration municipale est certes très important. Mais il y a une multitude d'autres questions auxquelles les gouvernements locaux ont à faire face. Ainsi, la pollution de l'eau pose un problème grave à beaucoup de cités et villes. La lutte concertée qui s'amorce contre la pollution de l'eau est bien caractéristique de notre société industrialisée et urbanisée. Indispensable à la vie, l'eau est essentielle à l'industrie, à l'agriculture, à la conservation de la faune et à l'exploitation des ressources naturelles qui font notre richesse.

Partout dans le monde, on s'inquiète devant le danger que représente pour l'homme la pénurie de plus en plus accentuée d'eau potable. Il y a deux ans, des spécialistes de trente-trois pays se réunissaient à Paris afin d'étudier la question. Ces scientifiques se sont rendus compte qu'en certains points du globe l'eau est puisée dans le sol mille fois plus vite qu'elle n'est remplacée par les pluies, il est donc devenu nécessaire d'utiliser plusieurs fois la même eau.

Je n'ai pas besoin de définir pour vous ce qu'est la pollution. Il a été constaté que les principaux agents polluants de l'eau sont les égouts d'agglomérations et les résidus chimiques provenant de différents établissements industriels.

L'homme n'est pas seul exposé à ce danger de l'empoisonnement de l'eau. La pollution menace les oiseaux, les poissons, les autres animaux aquatiques ainsi que la végétation.

La Régie d'épuration des eaux, que nous avons créée, il y a un peu plus d'un an, à la demande de nombreux corps publics qui s'inquiétaient à bon droit de l'empoisonnement graduel de nos cours d'eau, de nos sources d'approvisionnement d'eau potable, a accompli jusqu'ici un travail très constructif, malgré de grandes difficultés. La Régie doit veiller à ce que les municipalités aient l'équipement voulu pour fournir à la population une eau saine. Mais vous savez que la construction d'une usine de filtration ou de traitement des eaux-vannes requiert habituellement des déboursés considérables. Un aspect financier très sérieux s'ajoute donc aux questions techniques.

Afin de rendre plus efficace l'action du gouvernement de la province dans la lutte contre la pollution de l'eau, nous entendons prendre très prochainement les mesures nécessaires pour placer sous la juridiction du ministère des Affaires municipales la Régie d'épuration des eaux, qui relève actuellement du Conseil Exécutif.

Ce transfert de juridiction va faciliter l'examen non seulement des problèmes techniques mais aussi du financement des entreprises nécessaires, financement auquel le gouvernement provincial veut participer par des subsides.

Par ailleurs, le ministère des Affaires municipales est déjà responsable du paiement des subventions au titre de la Loi pour faciliter l'établissement de réseaux d'aqueduc et d'égouts dans les municipalités. Il voit aussi au paiement d'octrois pour la protection contre les incendies.

Le transfert de juridiction de la Régie va permettre au ministère des Affaires municipales de réaliser une meilleure coordination en ce qui concerne l'aide financière et technique accordée par le gouvernement de la province aux municipalités.

Les administrateurs municipaux s'inquiètent, avec raison, de l'inactivité forcée que doivent subir périodiquement de nombreux travailleurs. Conscients des difficultés causées par le chômage saisonnier, nous décidons, il y a deux ans, de participer au Programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités en versant une contribution égale à 40% du coût de la main-d'œuvre. Étant donné que le gouvernement fédéral paie 50 % des salaires versés pour l'exécution de ces travaux, la part des municipalités à ce chapitre a été réduite à 10 %. C'est ainsi que nous avons payé aux municipalités, au cours des deux dernières années, une somme de \$21 000 000 en vertu du programme d'encouragement des travaux d'hiver. Il est intéressant de remarquer que, grâce à ce programme; et selon des calculs préliminaires, plus de 65 000 travailleurs qui, autrement, se seraient trouvés en chômage, ont été employés à des entreprises utiles à la collectivité tout en assurant, dans la dignité, leur subsistance et celle de leur famille. À noter que ces 65 000 travailleurs ont fourni 2,698,527 journées de travail pendant cette période.

Évidemment, d'autres mesures, positives, sont envisagées par le gouvernement de la province afin de permettre au marché du travail d'absorber la main-d'œuvre accrue résultant de l'expansion démographique. Qu'il me suffise ici d'en faire la mention.

En dehors de toute considération politique, il faut convenir que la participation du gouvernement provincial au programme d'encouragement des travaux d'hiver est à l'origine de la progression très sensible notée dans le nombre et la valeur des entreprises réalisées.

Pour la période du 15 octobre 1961 au 31 mai de cette année, 986 municipalités (192 urbaines et 794 rurales) de la province de Québec ont soumis 2,602 projets d'une valeur totale de \$101 000 000. Pendant la période précédente, 639 municipalités avaient réalisé 1,774 entreprises au coût total de \$77 000 000. Quand le Programme fut inauguré, en 1958-59, 230 projets d'une valeur de \$17 000 000 avaient été exécutés par 71 municipalités. La province ne participait pas financièrement alors au Programme.

On voit donc que le nombre et la valeur des entreprises a augmenté considérablement. Et tout indique que ce rythme va être maintenu au cours de la période de 1962-63 puisque déjà 138 projets représentant un coût de plus de \$4 000 000 ont été soumis au ministère des Affaires municipales.

Nous sommes soucieux de voir la province de Québec dotée de l'équipement économique et social approprié aux réalités du moment. Par exemple, l'automation, en libérant l'homme de la machine, en remplaçant le muscle et, jusqu'à un certain point même, le processus mental, appelle une redistribution du travail et des rajustements dans l'emploi du temps. Dans cette optique, l'organisation des loisirs communautaires revêt une importance de plus en plus grande. Il sied donc d'accorder à cette question toute l'attention qu'elle mérite. Je me réjouis du fait que vous en ayez discuté au cours de ce congrès. Soyez assurés que le gouvernement s'intéresse de près à cette question si étroitement rattachée au développement et à l'épanouissement complet du citoyen. Il y aurait encore beaucoup à dire quant aux multiples sujets qui s'imposent de toute urgence à l'attention de ceux qui sont responsables de la gestion des affaires publiques. Mais je dois m'arrêter. De plus en plus, dans notre monde moderne, l'État requiert, pour la formulation et la mise en œuvre de ses politiques, la coopération et l'adhésion des différents secteurs de la société. Dans cette perspective, vous qu'accompagnent quotidiennement les problèmes municipaux et qui, peut-être plus rapidement que nous, êtes mis au courant des besoins de la population, je vous invite à nous proposer les rajustements ou les améliorations qui vous paraissent propres à assurer le mieux-être de toute la collectivité québécoise. Nous vous écouterons avec beaucoup d'attention et de sympathie.

Messieurs, je vous remercie de votre attention et je vous assure de l'appui et de l'encouragement du gouvernement dans l'accomplissement de vos tâches souvent si difficiles.